



Fiche de paye correcte ou non ?

Par **bourgogne71**, le **07/05/2009** à **19:59**

Bonjour,

Cela fais presque 1 ans et demi que je travaille en tant que aide couvreur zingueur en CDI à plein temps et j'ai l'impression avec mes autres collègue qu'il subsiste des erreurs sur le montant de nos fiche de paye.

Voici en resumé ce qu'elle contient :

Heures réelles du mois : 178.50

Salaire mensuel : nombre: 151

Base : 9

Soit un gain de 1365.03

Heure bonifiées 125% TEPA : nombre: 17.33

Base : 9

Taux : 125

Soit un gain de 194.96

Prime équipement : 25

Prime sécurité : 30

Prime ponctualité : 30

Soit un gain total de 1644,99

SALAIRE BRUT : 1644.99

NET IMPOSABLE : 1147.56

HEURES TRAVAILLES : 1149.26

Je précise que la durée hebdomadaire effective est de 39h/semaine

Pouvez vous m'indiquer si vous pensez que notre salaire correspond bien au nombre d'heure que nous faisons...

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **08/05/2009** à **08:05**

bonjour,

[citation]Pouvez vous m'indiquer si vous pensez que notre salaire correspond bien au nombre d'heure que nous faisons... [/citation]

si vous avez effectivement fait 178.50 h votre fiche de paye est incorrecte...

vous avez été payé sur la base de 39 heures par semaine, soit 169 heures par mois.
(151.67 h au taux normal + 17.33 h au taux majorés de 25%)

Par **bourgogne71**, le **08/05/2009** à **10:32**

merci de votre reponse et il ne m'a donc pas payé des heures supplémentaires car en ce moment je fais parfois 43heures ds la semaines

Par **Visiteur**, le **08/05/2009** à **10:54**

il ne vous a payé que les heures supplémentaires de 35 à 39 heures soit 4 h par semaine...

les heures supplémentaires se décomptent à la semaine.

si vous faites 43 heures par semaine , il vous doit encore 4 heures à 25 %

à partir de la 44ème heure, c'est majoré à 50 %

Par **zeb**, le **19/05/2009** à **17:17**

Si tu dépend du btp t'as droit à une prime panier de 8 euro par jour

Par **Visiteur**, le **19/05/2009** à **18:51**

[fluo]Si tu dépend du btp t'as droit à une prime panier de 8 euro par jour [/fluo]

raté... dans le btp on a bien droit à une prime de panier mais tout dépend du département ou l'on est !!!!!

et 8 euros c'était pour 2008 (limite d'exonération de charges sociales)....
2009 c'est 8.10